

Capital One Canada
Autorisation relative au service de paiements préautorisés (personnel)

Instructions :

1. Veuillez remplir toutes les sections pour autoriser Capital One à configurer des paiements préautorisés et à débiter votre compte bancaire.
2. Lisez les conditions de l'Autorisation relative au service de paiements électroniques et signez ce document.
3. Retournez le formulaire rempli et signé, ainsi qu'un chèque personnel en blanc sur lequel vous aurez inscrit « **ANNULÉ** », à Capital One, à l'adresse suivante :

Service à la clientèle de Capital One
C.P. 515, succ. D
Scarborough (Ontario) M1R 5N4

4. Continuez à effectuer les paiements sur votre compte de carte Mastercard^{MD} de Capital One jusqu'à ce que nous vous informions que les paiements préautorisés ont été configurés.
5. Une fois les paiements préautorisés configurés, vous pourrez nous appeler au 1-800-481-3239 si vous souhaitez apporter des changements à ce service ou si vous avez des questions. Pour modifier votre option de paiement ou tout renseignement relatif à votre compte bancaire, vous devez annuler votre inscription au service de paiements préautorisés et vous inscrire de nouveau. Veuillez prévoir jusqu'à 30 jours pour que la configuration des paiements préautorisés entre en vigueur.

COMPTE DE CARTE MASTERCARD DE CAPITAL ONE (Veuillez écrire lisiblement.)

Nom :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Numéro du compte de carte Mastercard de Capital One à 16 chiffres :
Je (nous) souhaite (souhaitons) autoriser Capital One à débiter le montant suivant (cochez l'option voulue) : <input type="checkbox"/> Paiement minimum (indiqué sur mon relevé mensuel) <input type="checkbox"/> Paiement total (correspondant au nouveau solde indiqué sur mon relevé mensuel) <input type="checkbox"/> Montant fixe : _____ \$

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE BANCAIRE PERSONNEL (Veuillez écrire lisiblement.)

Numéro de succursale :	Numéro d'institution :	Numéro de compte :
Nom de l'institution financière :		
Adresse de la succursale :		
Ville, province :	Code postal :	

Veuillez lire attentivement les conditions de l'Autorisation relative au service de paiements électroniques et signer sur la ligne ou les lignes de signature ci-dessous pour indiquer que vous les acceptez.

Veillez conserver une copie du présent document dans vos dossiers.

Collez un chèque personnel ANNULÉ ici.

Autorisation relative au service de paiements électroniques de Capital One

La présente Autorisation relative au service de paiements électroniques (l'« Entente de paiement ») est une autorisation de débits préautorisés conclue entre vous, le ou la titulaire du compte de dépôt (« vous », « votre » et « vos ») et la Banque Capital One (succursale canadienne), ainsi que ses successeurs, ses ayants droit et les mandataires agissant en son nom (« Capital One », « nous », « notre » et « nos »), et elle régit votre utilisation du Service de paiements électroniques de Capital One (le « Service »). Dans la présente Entente de paiement, le terme « Compte de dépôt » s'entend d'un compte de dépôt personnel que vous avez désigné et que nous autorisons, et « Compte Capital One » s'entend d'un compte de carte de crédit Capital One. Le terme « Convention de titulaire de carte de crédit » s'entend de la convention de titulaire de carte de crédit ou de la convention de client de Capital One, ou de toute autre entente qui régit l'utilisation de votre Compte Capital One. Le terme « Relevé Capital One » s'entend d'un relevé produit mensuellement pour un Compte Capital One. En vous inscrivant au Service ou en l'utilisant, vous reconnaissez et acceptez les conditions de la présente Entente de paiement.

1. Autorisation de débiter le Compte de dépôt

Vous nous autorisez à débiter le Compte de dépôt pour le paiement du Compte Capital One que vous avez sélectionné. Vous garantissez que vous avez l'autorité de gérer le Compte de dépôt à une telle fin et de lier tous les titulaires du Compte de dépôt à la présente Entente de paiement. Vous devez nous aviser immédiatement en cas de modification à tout renseignement que vous nous avez fourni relativement à votre utilisation du Service, ou si vous cessez d'avoir l'autorité de gérer le Compte de dépôt.

2. Fréquence des débits

Les débits seront traités à intervalles réguliers ou de façon sporadique.

- a) Le débit à intervalles réguliers, désigné par le terme « **Paiement préautorisé** », sera traité une fois par mois, à la date d'échéance du paiement figurant sur votre Relevé Capital One, ou le jour ouvrable suivant si cette date tombe un jour de fin de semaine ou un jour férié.
- b) Dans le cas du débit sporadique, désigné par le terme « **Paiement unique** », nous obtiendrons votre autorisation pour chaque débit au moyen de l'application mobile de Capital One, des services bancaires en ligne de Capital One ou d'autres canaux ou plateformes que nous pourrions rendre

disponibles à cette fin. Vous pourrez programmer un paiement à partir du 3^e jour suivant la date de l'ajout du Compte de dépôt au Service. Par la suite, vous pourrez effectuer un paiement le même jour avant 20 h, heure de l'Est, ou programmer un paiement futur jusqu'à 90 jours d'avance.

3. Montant débité

Le montant de chaque débit peut varier selon le type de débit et les options que vous avez choisies :

- a) **Paiement préautorisé** : Le montant débité une fois par mois correspondra à l'option de paiement que vous avez choisie :
 - i) **Option de paiement minimum** : Le montant débité pour votre paiement préautorisé correspondra au montant minimum dû indiqué sur votre Relevé Capital One.
 - ii) **Option de paiement intégral** : Le montant débité pour votre paiement préautorisé correspondra au solde total impayé indiqué sur votre Relevé Capital One.
 - iii) **Option de montant fixe** : Le montant débité pour votre paiement préautorisé correspondra soit au montant que vous avez indiqué au moment de l'inscription, soit au solde total impayé indiqué sur votre Relevé Capital One pour la période visée, selon le plus bas des deux montants.

Les paiements, les crédits ou les transactions effectués sur votre Compte Capital One après que le Relevé Capital One vous aura été envoyé, mais avant que votre paiement préautorisé soit débité, ne modifieront pas le montant débité pour votre paiement préautorisé. **Seule exception** : si le montant débité pour votre paiement préautorisé dépasse le solde total impayé de votre Compte Capital One à la date à laquelle nous commençons à traiter le débit pour votre paiement préautorisé (en général, un ou deux jours ouvrables avant la date d'échéance de votre paiement). Dans ce cas, nous réduirons le montant débité pour votre paiement préautorisé de façon qu'il corresponde au solde total impayé de votre Compte Capital One.

Vous comprenez que le montant débité peut varier d'un mois à l'autre. **Vous convenez de renoncer à votre droit de recevoir un préavis indiquant le montant à débiter avant le traitement de chaque débit.**

- b) **Paiement unique** : Le montant débité correspondra au montant que vous avez indiqué au moment d'autoriser le débit.

4. Modification de vos renseignements

Pour modifier votre option de paiement ou tout renseignement relatif à votre Compte de dépôt, vous devez annuler votre inscription au Service, supprimer tout paiement préautorisé et vous réinscrire au Service. Veuillez noter que le retrait de tout Compte de dépôt du Service n'entraînera pas nécessairement l'annulation de tous les débits préautorisés. Vous avez la responsabilité d'annuler tout débit préautorisé.

5. Annulation

- a) **Paiement préautorisé** : Vous pouvez en tout temps annuler votre inscription au Service de paiements préautorisés en communiquant avec nous au numéro de téléphone ou à l'adresse indiqués à la Section 9 ci-après. Nous devons recevoir votre avis d'annulation au moins 30 jours avant la prochaine date d'échéance du paiement de votre compte.
- b) **Paiement unique** : Vous pouvez annuler tout paiement préautorisé fait au moyen du Service de paiement unique avant que nous ayons commencé le traitement du paiement (en général, un ou deux jours ouvrables avant la date du paiement préautorisé). Vous pouvez le faire sur l'application mobile ou les services bancaires en ligne de Capital One.

Veuillez noter que l'annulation de votre inscription au Service ne vous libère aucunement des autres obligations que vous avez envers nous, y compris l'obligation de payer tout montant dû. Pour obtenir plus de renseignements sur vos droits en matière d'annulation du Service ou pour obtenir le formulaire d'annulation, vous pouvez communiquer avec votre institution financière ou visiter le www.paiements.ca.

6. Résiliation

Votre inscription au Service sera résiliée si deux paiements électroniques consécutifs sont refusés et nous sont retournés. Il est possible que nous vous facturions des frais pour tout paiement ou chèque refusé, conformément à votre Convention de titulaire de carte de crédit. Vous avez la responsabilité de vous assurer qu'il y a suffisamment de fonds dans votre compte bancaire pour tout débit.

Nous pourrions restreindre votre accès au Service ou votre utilisation de celui-ci en tout temps et sans préavis, y compris en limitant le nombre ou la fréquence de débits permis, en restreignant la préautorisation de débits à l'intérieur d'une certaine période, ou en limitant la disponibilité des services bancaires en ligne ou de l'application mobile de Capital One. Nous pouvons aussi annuler en tout temps votre accès au Service ou votre utilisation de celui-ci en cas de fraude ou de défaillance, ou pour toute autre raison que nous jugeons justifiée.

7. Droits de recours

Vous disposez de certains droits de recours si quelque débit que ce soit n'est pas conforme aux conditions de la présente Entente de paiement. Par exemple, vous avez droit à un remboursement pour tout débit non autorisé ou non conforme à la présente Entente de paiement. Pour obtenir plus de renseignements sur vos droits de recours, vous pouvez communiquer avec votre institution financière ou visiter le www.paiements.ca.

8. Transfert à l'institution financière et divulgation de renseignements personnels

Vous consentez au transfert potentiel de la présente Entente de paiement à notre institution financière et à la divulgation de vos renseignements personnels à notre institution financière pour les besoins du traitement de votre ou de vos paiements.

9. Coordonnées

Titulaires de carte Capital One :
1-800-481-3239

Service à la clientèle de Capital One
C.P. 515, succ. D
Scarborough (Ontario) M1R 5N4

Nom du titulaire du compte bancaire personnel	Signature	Date (jour mois année)
---	-----------	------------------------

Nom du cotitulaire du compte bancaire personnel (s'il y a lieu)	Signature	Date (jour mois année)
--	-----------	------------------------